Il est important de noter qu'à l'issue de la distribution, les bacs autres que ceux fournis par la collectivité, ne devront plus être présentés sur la voie publique car ils ne seront pas collectés.

La phase de distribution, uniquement pour les personnes ayant répondu à l'enquête, démarrera au dernier trimestre 2024. Il est important de noter qu'à l'issue de la distribution, les bacs autres que ceux fournis par la collectivité ne devront plus être présentés sur la voie publique car ils ne seront pas collectés. Si vous possédez déjà un bac, vous pourrez indiquer aux enquêteurs si vous souhaitez qu'il soit repris lors de la distribution. Les bacs repris seront recyclés conformément à la réglementation en vigueur.

La Direction Gestion des Déchets reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Comptant sur votre collaboration, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Évelyne AZIHARI
Vice-présidente
en charge de l'énergie,
du climat et des déchets

À NOTER: En zone urbaine, les points de collecte de déchets alimentaires sont en cours de déploiement. Si vous habitez dans les zones concernées, vous recevrez la visite de nos agents ambassadeurs du tri à partir de mars 2024. Soyez coopératifs, ils vous diront tout sur ce nouveau geste de tri, son fonctionnement et son intérêt économique et écologique.



Les informations collectées seront utilisées dans le respect de la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS, 208 rue d'Antran, 86100 Châtellerault rectionnestiondechets@grand-chatellerault fr

0 800 835 821 Service & appel

De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 u lundi au vendredi (sauf jours fériés)





COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION